



Garde a vue italie et proces verbal signe sans comprehension

Par jpgol76

Bonjour,

Je reviens avec 2 amis d un sejour a rome, italie.

Une derniere soiree qui s est finie au poste de police de maniere incomprehensible.

Nous nous sommes fait voles dans un bar une veste et un portable. Etant 5 le bar avec le proprio, il etait facile de savoir qui c etait... nous avons donc insister pour nous les rendre mais le proprio a appelle la police. Nous ne comprenions pas ce qu ils se disaient entre eux. Devant notre insistance la police italienne a coupe court a la situation et avec des manieres violentes nous a amener au poste, en cellule... nous n avons jamais insultes quiconque ou fait de gestes violents, juste de l.insistance pour recuperer nos affaires mais la situation s est retournee contre nous...

Ensuite des scenes digne de criminels, giffles, chacun dans sa cellule, interdit de parler entre nous en francais, seulement en italien (qu on ne connait pas!), empreintes photos etc... nous n avons pas le droit de parler. Nous n avons pas fait de test d alcoolemie. Qqs heures plus tard nous pouvions sortir seulement en signant un proces verbal en italien que nous ne comprenions pas. Nous n avons pas eu le.choix. celui nous informe simplement de nos droits et nous donne le nom d un avocat commis d office. Nous n avons pas eu connaissance du rapport etablit par la.police ni de la suite possible.

Rentres en france, nous avons desormais peur de la suite. Vu les methodes utilisees lors de cette soiree, nous nous demandons si nous nous sommes pas fait abuser. Qu ont ils pu mettre sur le rapport? Quels pourraient etre les risques pour nous ? Quel est la procedure du coup? Car nous n avons strictement rien fait de mal mais nous craignons du coup!
Merci de vos reponses !